

**Communiqué de presse - 04/05/2023**

---

MOBILITÉS

## **INTERRUPTION TEMPORAIRE DU SERVICE DE TROTTINETTES BIRD**

---

Depuis le 27 octobre 2021, une nouvelle solution de déplacements est proposée aux habitants de La Roche-sur-Yon : des trottinettes électriques en libre-service (location). Ce service de micro-mobilité est porté par la société Bird qui prend en charge son déploiement, sa gestion et son fonctionnement sur le territoire de la commune, avec l'autorisation de la Ville. Près de 6 000 trajets sont effectués en moyenne chaque mois à La Roche-sur-Yon.

Depuis ce lundi 1<sup>er</sup> mai, l'ensemble du parc de trottinettes électriques a été retiré du domaine public, entraînant une interruption totale du service, au détriment des usagers. Cette situation a été engendrée suite à un conflit entre le gestionnaire local des équipements et la société Bird qui recherche activement un nouveau partenaire.

La location de trottinettes électriques constituant un maillon important dans la chaîne de déplacements et son absence étant préjudiciable pour les usagers, la Ville de La Roche-sur-Yon a procédé à une mise en demeure de la société Bird afin qu'elle rétablisse le service dans les plus brefs délais. A défaut d'un rétablissement sous 30 jours, la convention autorisant Bird à exploiter ce service sur la commune sera rompue.

La Ville de La Roche-sur-Yon met tout en œuvre pour que les Yonnais retrouvent rapidement la pleine utilisation de cette solution de mobilité.